



Mao PENINOU

Adjoint à la Maire de Paris
Chargé de la Propreté, de l'Assainissement,
de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris
Conseiller du 19ème arrondissement

SYCTOM	Date 4/7/16	N° 5632
Attributaire : DGAEP		
Signataire	<input type="checkbox"/> Président	<input type="checkbox"/> DG
		<input type="checkbox"/> Service
Copies :		
<input checked="" type="checkbox"/> DG	<input type="checkbox"/> DGAEP	<input type="checkbox"/> DIT
<input checked="" type="checkbox"/> Dir. Cab.	<input checked="" type="checkbox"/> DGAFAG	<input type="checkbox"/> D.Com
<input type="checkbox"/> DGST	<input type="checkbox"/> DMAJ	<input type="checkbox"/>

N/Ref : MP/TPV/LG/EL/2016/126

Paris, le : 30 JUIN 2016

Monsieur le Maire,

des Phil: pp,

Dans la continuité de la loi transition énergétique pour la croissance verte, la COP 21 a permis de mettre au cœur des attentions collectives et individuelles la question de la préservation des ressources. Dès juin 2014, le Conseil de Paris votait à l'unanimité un vœu inscrivant la ville dans une trajectoire zéro déchet, donnant ainsi priorité à la réduction des déchets, au réemploi et à la valorisation matière.

La Ville de Paris a d'ores et déjà posé les bases des politiques publiques qui vont permettre d'engager le nécessaire saut qualitatif et quantitatif en matière de gestion des déchets. C'est le sens de la décision qu'à récemment annoncée la Maire de Paris de lancement opérationnel de la collecte séparée des biodéchets des ménages. Cette nouvelle collecte qui anticipe sur les objectifs légaux va être mise en œuvre dès 2017 sur les 2^e et 12^e arrondissements et s'adressera à quelque 170 000 habitants. Une fois que nous aurons tiré les enseignements de ce premier déploiement, notre ambition est de généraliser ce service à l'ensemble du territoire parisien dans les toutes prochaines années.

La singularité parisienne liée à la très forte densité et aux contraintes physiques qu'un habitat souvent ancien fait peser sur les locaux poubelles, ne nous permet pas d'anticiper les tonnages que nous détournerons du flux d'OMr. Si nous connaissons le gisement théorique, de l'ordre de 150 000 tonnes, nous avons besoin d'opérer le service sur un cycle d'un an sur ces deux arrondissements pour évaluer et projeter à l'échelle parisienne les quantités de biodéchets triés à la source que Paris sera à moyen terme en capacité de fournir au Sycatom. Quoi qu'il en soit, la projection du Sycatom sur un tonnage à traiter de l'ordre de 130 000 tonnes de biodéchets triés à la source en 2023 sur son périmètre est une première base de travail à partir de laquelle nous pouvons commencer à construire des scénarii.

Dans cette perspective, la nouvelle installation du Sycatom à Ivry pourrait constituer un site clé dans l'organisation du traitement d'une partie de ces biodéchets, en jouant un rôle de point de transfert fluvial vers des implantations de traitement. Comme j'ai pu l'exprimer dans le cadre du Sycatom, la Ville de Paris dispose de foncier connecté à la Seine sur lequel une plateforme de compostage pourrait être développée par le Sycatom. Cette proposition permettrait d'engager dès à présent une solution présentant plusieurs avantages : un coût maîtrisé ; des délais de réalisation raisonnables ; une lisibilité facilitant la bonne compréhension par les habitants-trieurs ; une réponse aux besoins de l'agriculture francilienne. Le Président de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Île de France m'a d'ailleurs récemment exprimé son intérêt pour la production d'un compost de proximité et de qualité. La réalisation d'un tel investissement viendrait utilement nourrir les réflexions d'ores et déjà lancées sur les projets de méthanisation conjointement portés par le SIAAP et le SYCTOM, à plus longues échéances.

En matière de performance de tri des déchets recyclables secs, la Ville de Paris déploie dès cette année 2016 un plan de relance du tri en partenariat avec Eco-Emballages. En complément d'un renforcement de la sensibilisation, les actions conduites visent à durablement accroître les moyens mis à disposition pour trier.

Au-delà de ce plan dont nous estimons qu'il pourra générer 10 000 tonnes de déchets recyclables supplémentaires par an à partir de 2018, Paris fait le constat qu'il est nécessaire de renouveler l'approche prévalant jusqu'à présent pour la collecte des déchets recyclables : la forte et durable contrainte qui pèse sur les locaux-poubelles des immeubles parisiens milite pour développer une collecte des déchets recyclables secs sur l'espace public. C'est là l'ambition du projet TriLib'. Paris va ainsi mettre en place, en plus de la collecte des déchets recyclables secs en porte-à-porte, une collecte supplémentaire en apport volontaire de grande proximité. Nous testons dès cette année 40 implantations qui doivent nous permettre d'évaluer le gisement nouveau que TriLib' nous permettra de capter et d'extraire de notre volume global d'OMr à moyen terme. L'objectif est quantitatif mais aussi culturel car TriLib' doit nous permettre d'installer l'évidence du tri dans la vie quotidienne de tous ceux qui habitent et pratiquent Paris.

La généralisation de l'extension des consignes de tri des plastiques d'ici 2018 va venir compléter ce renforcement inédit des moyens mis à disposition du tri pour maximiser le recyclage. Ainsi, au début des années 2020, tous les moyens auront été mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens pour que la part non triée de leurs déchets soit significativement réduite.


En matière de réduction, notre performance est très exactement conforme à l'ambition que la Ville s'était fixée : Entre 2010 et 2015, notre tonnage de déchets ménagers et assimilés (hors encombrants) a baissé de 7%, soit un recul de 31 kg par habitant en 5 ans. Nous travaillons à la réactualisation de notre Programme Local de Prévention dont les objectifs quantitatifs ne sauraient se situer en deçà d'une baisse de 10% entre 2010 et 2020 (encombrants compris), ce qui représenterait une diminution de l'ordre 40 000 tonnes par rapport au tonnage 2015. Il se nourrit concrètement d'une politique active en faveur du compost de proximité à travers un Plan Compost, d'un travail en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire et du développement d'un réseau de structures du réemploi.

Paris a incontestablement décidé de faire de la gestion des déchets une politique publique prioritaire. L'objectif de réduction des volumes et de maximisation de la part recyclée doit s'accompagner d'une maîtrise publique forte des processus de traitement. Parce qu'il mise sur une réduction conséquente des tonnages à traiter, parce qu'il engage une diversification des modes de traitement et qu'il intègre la problématique désormais partagée des biodéchets triés à la source, le projet élaboré sur le site d'Ivry Paris 13 articule avec pertinence en matière de traitement, les orientations engagées par la Ville de Paris en matière de collecte. Retarder toujours plus le lancement de cet investissement se ferait au détriment de la bonne exécution du service public de traitement des déchets, et de son évolution en accord avec les enjeux de la transition écologique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Mao PENINOU

Bien à nouveau, convaincu de vos
fortes convergences sur le sujet.



M. Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry sur Seine
Hôtel de Ville
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Hôtel de Ville – 75196 Paris Cedex 04
Tél. : 01 42 76 54 69 – Fax : 01 42 76 57 75
E-mail : mao.peninou@paris.fr